

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL***(Article N°L 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le****LUNDI 02 Juillet 2018******à 19 H 30******à la Mairie******en séance ordinaire*****ORDRE DU JOUR :****1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2018****2/ COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE (article L 2122-23 du CGCT)**

Déc°2018.07 Construction d'une école de voile et aménagements de ses abords - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à ATELIER NORD SUD

Déc°2018.08 Construction d'une école de voile et aménagements de ses abords – Attribution des marchés de travaux

**3/ SERVICE ENFANCE (PERI ET EXTRASCOLAIRE)**

3-01 Fin des Activités périscolaires de la réforme des rythmes scolaires et retour à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2018 - Diminution de la durée hebdomadaire de service de 7 emplois permanents à temps non complets (suppression création de postes)

3-02 Reprise en régie des activités péri et extrascolaires (service enfance)

**4/ RESSOURCES HUMAINES**

4-01 Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – RIFSEEP – Actualisation – Attribution de l'IFSE aux adjoints techniques et agents de maîtrise

4-02 Gratification des stagiaires

4-03 Fixation du nombre de représentants du personnel et institution tant du paritarisme que du recueil du vote des représentants de la collectivité aux instances paritaires (CT et CHSCT) de la commune

4-04 Multi accueil petite enfance Les Lucioles- Règlement de fonctionnement

**5/ INTERCOMMUNALITE**

5-01 Service pluri communal de police municipale – Convention de mise à disposition réciproque des services de police municipale de la ville de Douvres la Délivrande et de la ville de Luc sur Mer

5-02 Instruction des actes d'urbanisme : renouvellement de la convention de service commun avec la Communauté de communes Cœur de Nacre

5-03 Convention relative à l'entretien courant des locaux de bâtiments exploités par l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

**6/ DOMAINE PUBLIC**

6-01 Ecole de voile Amiral BRAC DE LA PERRIERE – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public au bénéfice de l'association Luc Yacht Club

**7/ AFFAIRES FONCIERES**

7-01 Achat terrain AA106

*Affiché le 28 juin 2018*

Le Maire,

Philippe CHANU